

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE IVRY-PARIS XIII

Comité de suivi du 8 février 2016

Compte – rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu au centre Ivry-Paris XIII, salle du Syctom, de 16h00 à 18h00.

Présents :

Hervé MARSEILLE	Président	SYCTOM
Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Pierre HIRZTBERGER	Directeur général des services techniques	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice générale adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Jacques ROUDIER	Garant de la concertation	Désigné par la Commission nationale du débat public
Marc SCHWEITZER	Directeur Général Adjoint des services	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Atika EL BOURIMI	Collaboratrice parlementaire	Mairie du Kremlin – Bicêtre
Jean-Marie BRETILLON	Maire	Mairie de Charenton-le-Pont
Jean-Marie CHABANE	Chef de l'unité territoriale – Val-de-Marne	DRIEE
Emilie BOIVIN	Unité territoriale – Val-de-Marne	DRIEE
Pierre JEREMIE	Chef de Pôle Risques chroniques et qualité de l'environnement	DRIEE
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Anne CONNAN	Co-présidente	Collectif 3R
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Jean-François GUEULETTE	Directeur Général	SEMAPA
Nathalie GRAND	Directrice de la communication	SEMAPA
Marion ALFARO	Directrice Agence Paris Seine	HAROPA-PORTS DE PARIS
Julien LAMBERT	Secrétaire Général	Syndicat SPPTÉ- RP
Pascal BARDOU	Secrétaire	Syndicat SPPTÉ- RP
Philippe DUFOURT	Directeur Général Délégué en charge des Territoires SITA France	Groupement IP13
Philippe HELIES	Membre de la CSS collège « Salariés »	Groupement IP13

Prochaine réunion du Comité de suivi : jeudi 24 mars 2016 – 16h à 18h

Documents mis à disposition des membres :

- Dossier des participants comprenant le diaporama de présentation, le projet de charte de la concertation ainsi que des délibérations du Sycdom.

Retrouvez le dossier des participants en téléchargement sur le site internet du projet :

<http://projet-ivryparis13.sycdom.fr>

Déroulement de la réunion :

1. Présentation

- Mot d'accueil d'Hervé Marseille, Président du Sycdom
- Introduction du comité de suivi par Martial Lorenzo, Directeur Général du Sycdom
- Point sur les délibérations du Comité syndical du Sycdom
- Présentation de Jacques Roudier, garant de la concertation
- Présentation du projet de charte et des modalités de la concertation
- Annonce du calendrier prévisionnel de la concertation
- Rappel des enjeux et thématiques de réflexions sur le projet d'Ivry-Paris XIII
- Présentation des groupes de travail à venir
- Les prochains rendez-vous

2. Temps d'échange

Anne CONNAN, à l'occasion de la présentation du projet de charte de la concertation, émet le souhait que d'autres associations puissent participer au comité de suivi, comme Zéro Waste France, ex-CNIID, mobilisée lors du débat public et de la concertation post-débat, ARIVEM ou une association du 13^{ème} arrondissement de Paris (à déterminer).

Réponse du Sycdom :

Hervé MARSEILLE précise qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

Martial LORENZO ajoute que les groupes de travail sont ouverts au grand public et par conséquent aux associations. Les groupes de travail étant des lieux de débats et d'échanges techniques, les associations comme Zéro Waste ont d'ailleurs été identifiées comme intervenants presentis au sein des groupes de travail. Le comité de suivi a pour vocation d'être une instance de pilotage de la concertation.

Jacques ROUDIER rappelle que la concertation sur le projet d'Ivry-Paris XIII n'a pas la « configuration classique » d'un débat public. Il indique à ce propos que le maître d'ouvrage est le porteur de la concertation, le garant n'étant que « l'œil attentif » de la Commission nationale du débat public.

Anne CONNAN propose de formuler des suggestions au Sycdom concernant des intervenants supplémentaires au sein des groupes de travail. Elle rappelle que certains intervenants envisagés à ce stade, tels que Lille Métropole, ont déjà pu s'exprimer lors des phases précédentes de concertation. Elle

appelle de ses vœux la mobilisation d'autres intervenants, notamment d'acteurs ayant engagé des démarches innovantes pour la collecte et le traitement des biodéchets.

Pascale LARDAT réitère son souhait évoqué lors du dernier comité de suivi, celui d'une présentation du plan B'OM auprès des membres du comité syndical du Syctom.

Réponse du Syctom :

Hervé MARSEILLE rappelle comme cela l'avait été annoncé précédemment, que cette présentation pourrait avoir lieu dans les semaines à venir, soit lors d'un bureau, soit lors d'un comité. Il précise qu'actuellement, compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire (Loi NOTRe), le comité syndical du Syctom n'est en mesure de gérer que les affaires courantes, en attendant que les nouveaux représentants soient désignés. Ainsi, Hervé MARSEILLE indique que la réunion du comité syndical prévue le 24 mars ne fera que traiter les affaires courantes. Il ajoute qu'une réunion de présentation du plan B'OM pourrait se tenir en amont de ce comité syndical.

Pascale LARDAT souhaite obtenir des précisions supplémentaires sur la procédure de Projet d'Intérêt Général et son incidence sur l'enquête publique.

Réponse du Syctom :

Martial LORENZO explique que la procédure PIG constitue une procédure d'urbanisme exceptionnelle destinée à mettre en concordance le plan local d'urbanisme de la commune avec un projet qualifié d'intérêt général. La procédure de PIG est une procédure d'urbanisme et ne porte aucunement sur les caractéristiques techniques du projet (équipements à l'intérieur du site, procédé technique de traitement retenu, etc.). Elle ne remplace pas l'enquête publique qui se tiendra en vue de l'obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter.

Hervé MARSEILLE rappelle que ces deux procédures sont bien distinctes. Il ajoute que le plan local d'urbanisme est désormais établi à l'échelle intercommunale, par les Etablissements publics territoriaux.

Jean-Marie CHABANNE, confirme que la procédure de Projet d'Intérêt Général n'a pas vocation à remplacer d'autres procédures réglementaires. La procédure PIG a pour incidence d'imposer une modification ou une révision du plan local d'urbanisme existant.

Anne CONNAN fait le constat que le dossier de présentation du projet mis à disposition du public, dans le cadre de la procédure PIG, lui semble « grand public » et par conséquent peu approfondi en termes des caractéristiques techniques du projet, en comparaison à d'autres dossiers de PIG consultés. Elle souhaiterait accéder au dossier technique ayant fondé la décision de mener la procédure PIG.

Réponse du Syctom :

Martial LORENZO explique que la procédure de PIG est au stade du dossier d'information. La modification ou la révision du PLU consécutive à cette procédure sera nécessairement plus détaillée.

3. Clôture de la réunion

Les membres du comité de suivi peuvent transmettre au Sycatom leurs amendements portant sur la charte de la concertation jusqu'au vendredi 19 février. A partir de cette date, elle sera considérée comme actée et validée par l'ensemble des membres du comité de suivi.

Les prochains rendez-vous sont rappelés, soit :

- Le troisième Comité de suivi le 24 mars 2016 de 16 à 18h, au centre Ivry Paris XIII
- Le groupe de travail n°1 « Gisement » le 10 mars à partir de 18h, à la Mairie d'Ivry-sur-Seine
- Le groupe de travail n°2 « Biodéchets » le 17 mars à partir de 18h, à la Mairie du 13ème arrondissement de Paris
- Le groupe de travail n°3 « Alternative à la méthanisation sur site / valorisation énergétique », le 30 mars, à partir de 18h, à la Mairie du 13ème arrondissement de Paris

Les modalités d'information et participation sont disponibles sur le site internet du projet :

<http://projet-ivryparis13.sycatom.fr>

Le garant est joignable à l'adresse mail suivante : garant.ivryparisxiii@gmail.com